

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 20 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

NOR : MENH2112546A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 20 avril 2021, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2021, aux concours pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse est fixé à 28, répartis ainsi qu'il suit :

- concours externe : 17 postes dont 6 postes dans la spécialité « Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires », 6 postes dans la spécialité « Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives » et 5 postes dans la spécialité « Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives » ;
- concours interne : 8 postes dont 3 postes dans la spécialité « Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires », 3 postes dans la spécialité « Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives » et 2 postes dans la spécialité « Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives » ;
- troisième concours : 3 postes dont 1 poste dans la spécialité « Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires », 1 poste dans la spécialité « Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives » et 1 poste dans la spécialité « Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives ».

En outre, 2 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.